

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 9 mars 2020

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le neuvième (9^e) jour du mois de mars deux mille vingt (2020) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	absent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Dix (10) citoyens sont présents à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2020-03-053.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance régulière du 10 février 2020
 - 3.2. Séance extraordinaire du 17 février 2020
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
 - 4.1. Ratification des déboursés du 1^{er} février 2020 au 29 février 2020 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Correspondance reçue de Mme Mélissa Vaillancourt et M. Dany Dumont concernant l'achat d'une partie de terrain appartenant à la Municipalité
 - 5.2. Correspondance reçue de l'entreprise eKo Structure concernant l'achat d'un terrain appartenant à la Municipalité
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Virée de la rue Robichaud - Modification de la résolution 2019-10-685.5.1 suite à une entente intervenue entre les parties
 - 6.2. Renouvellement de l'abonnement annuel du directeur général à l'ADMQ
 - 6.3. Révision du contrat de travail du directeur général
 - 6.4. Achat d'un ameublement de bureau en mélamine et stratifié

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport des mois de janvier et février 2020
 - 7.2. Adoption du rapport d'activités annuel pour l'année 2019 en matière de sécurité incendie
 - 7.3. ID-Side Echo MMS – Partenariat avec la Ville de Rivière-du-Loup pour la mise en œuvre d'un plan de communication
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Facture CIMA+ - Réponse à une correspondance reçue du MELCC en lien avec les travaux réalisés sur la rue Sénéchal
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Éco Entreprises Québec et RecycleMédias – Versement de la compensation 2019 pour la collecte sélective des matières recyclables
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de février 2020
 - 10.2. Comité consultatif d'urbanisme – Ajout d'un membre afin d'intégrer le siège numéro 4
11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de février 2020
 - 11.2. Programme Accès-Loisirs
 - 11.3. Cercle de Fermières de Cacouna – Partenariat financier pour l'achat de stores
 - 11.4. Facture R+O Énergie – Éclairage de la patinoire du Centre de Loisirs Place St-Georges
 - 11.5. Demande reçue de la part de M. Michel Gagnon – Poursuite des après-midi de danse au printemps et à l'automne 2020
 - 11.6. Chemin des navigateurs 2020 – Demande d'hébergement des marcheurs par la Municipalité
 - 11.7. Parc côtier Kiskotuk – Nomination d'un représentant de la Municipalité
 - 11.8. Escadron 282 de Rivière-du-Loup – Demande de soutien financier
12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour
13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour
14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 6 avril 2020 à 19h30
15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Aucun point à l'ordre du jour
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-03-054.3.1

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2020

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2020 soit adopté en sa forme et teneur.

2020-03-055.3.2

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2020

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2020 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2020-03-056.4.1

4.1. Ratification des déboursés du 1^{er} février 2020 au 29 février 2020 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1^{er} février 2020 au 29 février 2020 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 577 499,15 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

5. CORRESPONDANCES

2020-03-057.5.1

5.1. Correspondance reçue de Mme Mélissa Vaillancourt et M. Dany Dumont concernant l'achat d'une partie de terrain appartenant à la Municipalité

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de Mme Mélissa Vaillancourt et M. Dany Dumont demandant à la Municipalité de Cacouna la possibilité d'acquérir une partie de terrain lui appartenant;

CONSIDÉRANT que Madame Vaillancourt et Monsieur Dumont désirent également se porter acquéreurs du terrain portant le numéro civique 1 200, rue du Patrimoine à Cacouna (Lot numéro : 4 984 481) afin d'y construire une résidence;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle résidence devra être desservie par un système de traitement des eaux usées autonome;

CONSIDÉRANT que les dimensions de ce terrain rendent difficile la construction d'une installation septique, puisque la profondeur de celui-ci n'est que de 30,53 mètres;

CONSIDÉRANT que la parcelle de terrain à acquérir de la Municipalité est connue et désignée comme étant une partie du lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT VINGT ET UN (4 984 921 ptie) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Témiscouata;

CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain se situe à l'extrémité ouest du lot ci-dessus décrit et est contiguë au lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN (4 984 481) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Témiscouata;

CONSIDÉRANT que les dimensions approximatives de cette parcelle de terrain sont de 36,57 mètres de largeur par 30,43 mètres de profondeur, le tout ayant une superficie approximative de 1 112,83 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain est illustrée par une forme hachurée apparaissant sur un croquis qui demeure annexé à la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'une opération cadastrale devra être effectuée par un arpenteur-géomètre et que cette dernière devra être à l'entière satisfaction de la Municipalité de Cacouna préalablement à la vente de cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna désire offrir à Mme Vaillancourt et M. Dumont la possibilité d'acquérir cette parcelle de terrain afin que leur projet puisse voir le jour sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna offre de vendre, à Mme Mélissa Vaillancourt et M. Dany Dumont, la parcelle de terrain ci-dessus décrite à la présente résolution pour un montant de douze mille dollars canadiens (12 000,00 \$), plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de défrayer les coûts liés à l'opération cadastrale qui devra être effectuée préalablement à la vente de ladite parcelle de terrain;

QUE l'ensemble des autres frais (notaire, etc.) liés à la vente de la parcelle de terrain devront être assumés par Mme Vaillancourt et M. Dumont;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna tous les documents légaux, dont l'acte de vente notarié, qui permettront de donner plein effet à la présente résolution.

2020-03-058.5.2

5.2. Correspondance reçue de l'entreprise eKo Structure concernant l'achat d'un terrain appartenant à la Municipalité

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'entreprise eKo Structure demandant à la Municipalité de Cacouna la possibilité d'acquérir un terrain situé sur l'avenue des Étangs et lui appartenant;

CONSIDÉRANT que le terrain à acquérir de la Municipalité est connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE (4 984 144) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Témiscouata;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite conserver une partie de ce terrain comprenant une portion de l'avenue des Étangs ainsi qu'une parcelle de terrain située au sud-est de ladite portion de l'avenue des Étangs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna désire se départir de la parcelle de terrain qui se situe au nord-ouest de l'avenue des Étangs, soit une partie du lot numéro 4 984 144;

CONSIDÉRANT que les dimensions approximatives de cette parcelle de terrain sont de 115,65 mètres de largeur par 296,29 mètres de profondeur, le tout ayant une superficie approximative de 34 265,94 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain est illustrée par une forme hachurée apparaissant sur un croquis qui demeure annexé à la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'une opération cadastrale devra être effectuée par un arpenteur-géomètre et que cette dernière devra être à l'entière satisfaction de la Municipalité de Cacouna préalablement à la vente de cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna désire offrir à l'entreprise eKo Structure la possibilité d'acquérir cette parcelle de terrain afin que leur projet d'agrandissement d'usine puisse voir le jour sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna offre de vendre, à l'entreprise eKo Structure, la parcelle de terrain ci-dessus décrite à la présente résolution pour un montant de cent vingt-cinq mille dollars canadiens (125 000,00 \$), plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de défrayer les coûts liés à l'opération cadastrale qui devra être effectuée préalablement à la vente de ladite parcelle de terrain;

QUE l'ensemble des autres frais (notaire, etc.) liés à la vente de la parcelle de terrain devront être assumés par l'entreprise eKo Structure;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna tous les documents légaux, dont l'acte de vente notarié, qui permettront de donner plein effet à la présente résolution.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-03-059.6.1

6.1. Virée de la rue Robichaud - Modification de la résolution 2019-10-685.5.1 suite à une entente intervenue entre les parties

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-685.5.1 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance régulière s'étant tenue le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que d'autres négociations ont eu lieu entre la Municipalité de Cacouna, Mme Sabine Beaulieu et M. François Pelletier suite à l'adoption de la résolution mentionné ci-dessus;

CONSIDÉRANT que suite à ces négociations, les parties en sont venus à une nouvelle entente nécessitant la modification de la résolution numéro 2019-10-685.5.1 afin de l'abroger et la remplacer pour qu'elle se lise maintenant comme suit :

CONSIDÉRANT la demande écrite reçue le 23 septembre 2019 de la part de Mme Sabine Beaulieu et de M. François Pelletier, propriétaires de la résidence située au 465, rue Robichaud à Cacouna;

CONSIDÉRANT que leur propriété est située au bout de la rue Robichaud (à l'extrémité Sud) et qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de Cacouna de trouver une façon afin que les véhicules de déneigement et ceux ramassant les ordures puissent tourner sécuritairement une fois rendu au bout de la rue, le tout, sans empiéter sur le terrain appartenant à Mme Beaulieu et M. Pelletier;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un « rond de virée d'essai » mis en place par le passé, mais que celui-ci s'est avéré inefficace compte tenu de l'empatement des véhicules mentionnés ci-avant qui doivent tout de même effectuer une manœuvre de recul afin de pouvoir se retourner;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite permettre aux véhicules de se retourner de façon sécuritaire sans empiéter sur les terrains ne lui appartenant pas;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de procéder à un échange de parcelles de terrain avec Mme Beaulieu et M. Pelletier, le tout, tel que discuté avec ces derniers et tel qu'illustré dans la demande écrite reçue de ces derniers le 23 septembre 2019;

QU'UN croquis illustrant les parcelles de terrains à échanger demeure annexé à la présente résolution;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de procéder à cet échange conditionnellement à l'approbation des plans qui seront effectués par un arpenteur-géomètre compétent à cet effet, approbation qui sera effectuée par l'adoption d'une autre résolution de la part du conseil municipal le temps venu;

QUE préalablement à l'échange des parcelles de terrain, Mme Beaulieu et M. Pelletier devront avoir procédé au paiement de leur facture due à la Municipalité au montant de 904,74 \$ concernant le raccordement de leur propriété au réseau d'aqueduc;

QUE l'ensemble des coûts liés à cette démarche, en l'occurrence les frais de notaire (Me Alexandra Belzile) au montant de 850,00 \$ (taxes et frais inclus) et les frais d'arpentage (Parent & Ouellet inc.) au montant de 500,00 \$, plus les taxes applicables pour le piquetage, 500,00 \$ plus les taxes applicables pour l'opération cadastrale et 250,00 \$ (taxes incluses) pour les frais de cadastre, soient assumés par la Municipalité de Cacouna;

QUE l'entreprise de déneigement du réseau routier de la Municipalité de Cacouna puisse continuer de mettre de la neige à l'arrière de la parcelle de terrain qui lui sera cédée par Mme Beaulieu et M. Pelletier;

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents légaux nécessaires, pour et au nom de la Municipalité, afin de procéder à l'échange des parcelles de terrains et donner plein effet à la présente résolution.

2020-03-060.6.2

6.2. Renouvellement de l'abonnement annuel du directeur général à l'ADMQ

CONSIDÉRANT que l'abonnement annuel du directeur général à l'ADMQ est maintenant venu à échéance;

CONSIDÉRANT que l'abonnement du directeur général à l'ADMQ est essentiel afin que ce dernier puisse maintenir ses connaissances à jour en lui permettant notamment d'accéder à une multitude de formations;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au renouvellement de l'abonnement du directeur général à l'ADMQ pour l'année 2020, le tout pour un montant de 477,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-03-061.6.3

6.3. Révision du contrat de travail du directeur général

CONSIDÉRANT que la période de probation prévue au contrat de travail initial de M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier; est maintenant terminée;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna et le directeur général;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de travail de M. Félix Bérubé seront établies dans un nouveau contrat de travail à intervenir entre ce dernier et la Municipalité;

CONSIDÉRANT que suite à l'entente intervenue entre les parties, le nouveau contrat à être signé abrogera et remplacera, dans sa totalité, le premier contrat signé par les parties lors de l'embauche du directeur général et deviendra le seul en vigueur entre les parties;

CONSIDÉRANT que ce contrat de travail prendra effet à compter du 8 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2025;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce contrat de travail prendra effet à compter du 8 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2025.

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna le contrat de travail entre M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, et la Municipalité de Cacouna.

2020-03-062.6.4

6.4. Achat d'un ameublement de bureau en mélamine et stratifié

CONSIDÉRANT que certains ameublements du Bureau municipal ont maintenant atteints leur durée de vie maximale;

CONSIDÉRANT que certaines rénovations seront apportées à l'intérieur du Bureau municipal afin d'améliorer l'efficacité de celui-ci;

CONSIDÉRANT que l'achat de ce nouvel ameublement a été prévu dans le budget adopté pour l'année 2020;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède l'achat d'un ameublement de bureau en mélamine et stratifié auprès de l'entreprise Ébénisterie Michel Anctil, le tout pour un montant total de 4 553,01 \$, incluant les taxes;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-haut dès que la fabrication aura été complétée, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Service incendie – Rapport des mois de janvier et février 2020

Dépôt du rapport du service incendie des mois de janvier et février 2020 pour information.

2020-03-063.7.2

7.2. Adoption du rapport d'activités annuel pour l'année 2019 en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues au schéma doit adopter par résolution un rapport d'activité annuel;

CONSIDÉRANT que ledit rapport d'activités doit être transmis par la MRC de Rivière-du-Loup au ministre de la Sécurité publique avant le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et qu'une présentation a été faite à l'assemblée;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna adopte le rapport d'activité pour l'année 2019 en matière de sécurité incendie et que copie dudit rapport soit acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

2020-03-064.7.3

7.3. ID-Side Echo MMS – Partenariat avec la Ville de Rivière-du-Loup pour la mise en œuvre d'un plan de communication

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a adopté, lors de la séance régulière s'étant tenue le 8 avril 2019, la résolution numéro 2019-04-498-7.6) afin d'acheter et d'implanter le logiciel ID Side développé par la Société Plan de Vol inc.;

CONSIDÉRANT que ce logiciel permettra de respecter le *Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, règlement en vigueur depuis le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les citoyens doivent être informés de la mise en opération de l'application ID-Side Echo MMS;

CONSIDÉRANT que le 23 mars 2020, la Ville de Rivière-du-Loup tiendra une conférence de presse afin de lancer officiellement la mise en service de l'application Echo MMS;

CONSIDÉRANT que suite à cette conférence de presse, un imposant plan de communication se mettra en marche afin d'inciter les gens à télécharger et mettre en fonction l'application;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite se joindre à la Ville de Rivière-du-Loup afin que cette dernière appose le logo de la Municipalité sur tous les imprimés et messages qui seront diffusés afin de sensibiliser les citoyens au téléchargement et à l'activation de l'application;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte le partenariat proposé par la Ville de Rivière-du-Loup afin de se joindre à celle-ci pour la promotion de l'application ID-Side Echo MMS;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte le tarif proposé par la Ville de Rivière-du-Loup, soit un montant de 917,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, représentant la somme de 0,50 \$ / *per capita*;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

8. TRAVAUX PUBLICS

2020-03-065.8.1

8.1. Facture CIMA+ - Réponse à une correspondance reçue du MELCC en lien avec les travaux réalisés sur la rue Sénéchal

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie CIMA+ a procédé à des travaux d'urgences sur la rue Sénéchal suite aux événements naturels survenus au mois d'octobre 2018;

CONSIDÉRANT que depuis la réalisation de ces travaux, diverses communications ont eu lieu entre la Municipalité de Cacouna et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que les services de la firme CIMA+ ont été nécessaires afin de répondre à une correspondance reçue de la part du MELCC;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement de la facture numéro 22002801, dont le montant s'élève à 1 914,19 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Éco Entreprises Québec et RecycleMédias – Versement de la compensation 2019 pour la collecte sélective des matières recyclables

Dépôt, à titre informatif, d'une communication datée du 27 février 2020 reçue de RECYC-QUÉBEC confirmant l'obtention d'une compensation au montant de 36 705,47 \$ dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de février 2020

Les rapports des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois de février 2020 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2020-03-066.10.2

10.2. Comité consultatif d'urbanisme – Renouvellement du mandat des membres

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-02-039.10.2 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance régulière du 10 février 2020;

CONSIDÉRANT que cette résolution avait pour but de renouveler le mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme conformément au *Règlement numéro 06-07 concernant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*;

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement du mandat des membres et à leur nomination, les sièges numéros 4 et 9 sont demeurés vacants;

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de Mme Méghan Vézier, résidente de Cacouna, souhaitant intégrer le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna, conformément au règlement mentionné ci-dessus, procède à la nomination de Mme Méghan Vézier afin que celle-ci intègre le siège numéro 4 au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE la composition du Comité consultatif d'urbanisme est maintenant la suivante :

- Siège numéro 1 : Mme Ghislaine Daris, Mairesse;
- Siège numéro 2 : Mme Suzanne Rhéaume, Conseillère;
- Siège numéro 3 : M. Luc Hallé (de fév. 2020 jusqu'à janv. 2021);
- Siège numéro 4 : Mme Méghan Vézier (de mars 2020 jusqu'à janv. 2022);
- Siège numéro 5 : M. Yvan April (de fév. 2020 jusqu'à janv. 2021);
- Siège numéro 6 : M. Fabien Nadeau (de fév. 2020 jusqu'à janv. 2022);
- Siège numéro 7 : M. Marc Morissette (de mars 2019 jusqu'à janv. 2021);
- Siège numéro 8 : M. Martin Vaillancourt, président (de fév. 2020 jusqu'à janv. 2022);
- Siège numéro 9 : Vacant.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de février 2020

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de février 2020 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2020-03-067.11.2

11.2. Programme Accès-Loisirs

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a reçu une demande de soutien au Programme Accès-Loisirs offert grâce à l'organisme Les Grands Amis du KRTB;

CONSIDÉRANT que la mission du programme est d'offrir aux citoyens à faible revenu des places de loisirs auprès de divers organismes et organisations;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection rigoureux est fait pour déterminer qui peut bénéficier de ces services de loisirs gratuitement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir les services suivants pour la période estivale 2020 :

Quantité	Service	Description
3	Camp de jour	Inclus le Camp de jour ainsi que le service de garde, le cas échéant, et les sorties organisées.
3	Soccer	Inclus l'activité de soccer dispensée par la Municipalité ainsi que le prêt d'un chandail d'équipe pour les matchs.

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna offre les services mentionnés ci-dessus gratuitement pour la saison estivale 2020, en collaboration avec l'organisme Les Grands Amis du KRTB, et s'engage à faire le nécessaire pour que les personnes ressources de la Municipalité fassent connaître ce programme aux résidents afin que ceux étant admissibles puissent en bénéficier;

QUE les services mentionnés ci-dessus offerts gratuitement soient uniquement destinés aux familles résidant sur le territoire de la Municipalité de Cacouna.

2020-03-068.11.3

11.3. Cercle de Fermières de Cacouna – Partenariat financier pour l'achat de stores

CONSIDÉRANT que par le Fonds d'aide au développement du milieu, la Caisse Desjardins de Viger et Villeray a accepté de remettre une contribution financière au Cercle de Fermières de Cacouna afin que cet organisme puisse réaliser un projet d'achat et d'installation de stores à l'intérieur de leur local situé dans le bureau municipal;

CONSIDÉRANT que la remise de cette contribution financière est conditionnelle à ce que le Cercle de Fermières de Cacouna réussisse à obtenir un montant au moins égal à celle-ci de la part d'un ou de plusieurs autres partenaires financiers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite permettre la réalisation de ce projet par le Cercle de Fermières de Cacouna;

Il est proposé par Francine Côté

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de supporter financièrement les Cercle de Fermières de Cacouna pour un montant de 327,68 \$ incluant les taxes et représentant 25 % pour cent du coût total du projet, afin que cet organisme puisse réaliser son projet d'achat et d'installation de stores à l'intérieur de leur local et bénéficier de la contribution offerte par le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été réalisés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-03-069.11.4

11.4. Facture R+O Énergie – Éclairage de la patinoire du Centre de Loisirs Place St-Georges

CONSIDÉRANT que la société R+O Énergie a été mandatée afin de préparer les plans et devis pour le système d'éclairage qui a été mis en place sur le terrain de la patinoire et du terrain de soccer situés à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant complétés à cent pour cent (100 %);

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #19091381 reçue de l'entreprise R+O Énergie au montant de 1 379,70 \$, incluant les taxes, pour les travaux de préparation des plans et devis pour le système d'éclairage décrit ci-dessus;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-03-070.11.5

11.5. Demande reçue de la part de M. Michel Gagnon – Poursuite des après-midi de danse au printemps et à l'automne 2020

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de M. Michel Gagnon, le 11 février dernier, demandant la permission à la Municipalité de Cacouna afin de poursuivre les après-midi dansants lorsque le Club des 50 ans et plus cessera temporairement cette activité au printemps 2020 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ainsi que les participants à cette activité souhaitent que les après-midi dansants se poursuivent suite à la cessation temporaire des activités du Club des 50 ans et plus;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la demande reçue de la part de M. Michel Gagnon afin que ce dernier puisse poursuivre les après-midi dansants dans la Salle paroissiale les 6, 20 et 27 mai 2020;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte d'offrir gratuitement la Salle paroissiale pour la tenue de ces après-midi dansants, conditionnellement à ce qu'aucune réservation ne soit actuellement inscrite pour les plages horaires mentionnées ci-dessus.

2020-03-071.11.6

11.6. Chemin des navigateurs 2020 – Demande d'hébergement des marcheurs par la Municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a, par les années passées, agit à titre d'hébergeur des marcheurs circulant sur son territoire dans le cadre de l'activité du Chemin des navigateurs;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la part de M. Robert Libersan demandant à la Municipalité de poursuivre sa collaboration, à titre d'hébergeur des participants à cette activité, pour l'édition 2020;

CONSIDÉRANT que les premières personnes arriveront sur le territoire de la Municipalité de Cacouna à compter du 17 juin 2020, et ce, jusqu'aux alentours du 30 juin 2020;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de procéder à l'hébergement des marcheurs qui circuleront sur son territoire au cours de la période mentionnée ci-dessus dans le cadre de l'activité Chemin des navigateurs 2020;

QUE l'hébergement des participants se fera à l'intérieur de la Salle municipale située au 425, rue de l'Église à Cacouna, le tout au coût de 10,00 \$ par nuit, par personne;

QUE la Municipalité demande aux participants ainsi qu'aux organisateurs de l'événement leur bonne collaboration afin de laisser la Salle municipale propre et exempte de déchets au moment où ils quitteront les lieux.

2020-03-072.11.7

11.7. Parc côtier Kiskotuk – Nomination d'un représentant de la Municipalité

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que la Municipalité de Cacouna soit représentée lors des réunions, rencontres, assemblées et autres événements qui sont tenus par la Société du Parc côtier Kiskotuk;

CONSIDÉRANT que la représentation de la Municipalité de Cacouna au sein de cette Société est essentielle afin qu'elle puisse être aux faits des projets, des développements ainsi que de la situation de celle-ci;

CONSIDÉRANT que le représentant de la Municipalité permettra la transmission d'information entre la Société du Parc côtier Kiskotuk et les membres du Conseil municipal;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna désigne Mme Ghislaine Daris, Mairesse, à titre de représentante de la Municipalité, afin que cette dernière puisse assister et participer aux réunions, rencontres, assemblées et autres événements qui sont tenus par la Société du Parc côtier Kiskotuk.

2020-03-073.11.8

11.8. Escadron 282 de Rivière-du-Loup – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue en date du 21 février 2020 de la part des cadets de l'air de l'Escadron 282 de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que deux (2) jeunes résidant sur le territoire de la Municipalité de Cacouna font partie de cette organisation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme des cadets du Canada, les jeunes de l'Escadron 282 de Rivière-du-Loup doivent s'impliquer et participer à diverses activités communautaires dans leur milieu;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière permettra aux cadets de l'air de l'Escadron 282 de Rivière-du-Loup d'atteindre les objectifs du programme des cadets du Canada;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accorde un soutien financier au montant de 100,00 \$ aux cadets de l'air de l'Escadron 282 de Rivière-du-Loup;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

14. INFORMATIONS

14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 6 avril 2020 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-03-074.17.1

17.1. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h42 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

Félix Bérubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier
